

**Délibération n°2020-017**

**Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert**

**Eure Normandie Numérique**

Réunion du 25 mai 2020

objet : Prolongation durée de l'Autorisation de Programme et ventilation des crédits de paiement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération 2014-020 relatif à l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le déploiement d'un réseau Très Haut Débit sur le territoire du syndicat mixte ;

Vu la délibération 2016-007 relatif à l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le déploiement d'un réseau Très Haut Débit sur le territoire du syndicat mixte ;

Vu la délibération 2017-005 relatif à l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour le déploiement d'un réseau Très Haut Débit sur le territoire du syndicat mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 25 mai 2020 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- d'adopter le présent rapport de Monsieur le Président d'Eure Normandie Numérique relatif à la prolongation de la durée de l'autorisation de programme et la ventilation des crédits de paiements ;

- d'approuver la prolongation de la durée de l'autorisation de programme et la ventilation des crédits de paiements.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 19
- Collège Conseil Départemental : 18
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 25 mai 2020

Pour extrait conforme,

**Le Président**

**Frédéric Duché**

